La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2003

Les résultats de l'année

par Josée Marotte

Josée Marotte est agente de recherche et de planification socio-économique à la Direction des données sur le travail.

La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous la responsabilité de Josée Marotte, assistée de France Harvey et Carole Julien, aussi de la Direction des données sur le travail.

Table des matières

Les résultats de l'année **4**

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours du dernier trimestre **4**

Principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours du quatrième trimestre de 2003 ..... **5**

La croissance salariale relative aux renouvellements de convention collective en 2003 ..... **5**

La durée d'application des clauses salariales 6
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés 6
La croissance des taux de salaire réels 7
Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire 8
L'évolution des taux de salaire négociés 9
Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique 11

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur **13**

Selon le secteur d'origine (privé ou public) 14
Selon le secteur d'activité économique 15

Conclusion **17**

Notes techniques **19**

1. Types de mesure 19
2. Unités de négociation 19
3. Classes salariales 20
4. Taux de salaire versé 21
5. Méthodes de calcul 21
6. Révision des données 23

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2003 (en pourcentage)

Tableau 1.2 Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2003

Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2003

Tableau 1.4 Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2003

Tableau 1.5 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement, 2001-2003 (en pourcentage)

Tableau 1.6 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1996-2003 (en pourcentage) — Par année de renouvellement

Tableau 2.1 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur

Tableau 2.2 Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1997-2005 (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur

Graphique 1 Croissance annuelle moyenne du taux de salaire versé en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1987-2003 (en pourcentage)

Graphique 2 Évolution du taux de salaire versé dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec selon le secteur d'origine, 1989-2003 (en pourcentage)

Annexe

Tableau A1 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1991-2003 (en pourcentage)

Tableau A2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1991-2003

Les résultats de l'année

La présente étude a trait à l'analyse des conventions collectives reçues par le ministère du Travail au cours de l'année civile 2003. L'univers retenu est composé des conventions collectives de 100 salariés et plus regroupant des cols bleus et de 50 salariés et plus pour les cols blancs. De plus, la croissance des taux de salaire est basée sur les taux versés aux salariés[1] appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés. Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. Pour l'année 2003, les emplois modaux regroupaient 43,3 % de l'ensemble des emplois occupés par les salariés syndiqués dans les conventions analysées. Les détails concernant la méthode et les concepts utilisés sont décrits dans les notes techniques à la fin de ce document.

D'après les données analysées par le ministère du Travail, les renouvellements de conventions collectives survenus au cours de 2003 ont engendré une hausse annuelle moyenne de 2,4 % des taux de salaire pour l'ensemble de la durée d'application des clauses salariales. Le tableau 1.1 montre que les conventions collectives ayant cours dans le secteur privé ont établi une hausse annuelle moyenne de 2,7 %, tandis que celles du secteur public la fixaient à 2,2 %. Ces statistiques ont été calculées à partir de 180 renouvellements visant 72 481 salariés, en parts presque égales entre le secteur public (50,25 %) et le secteur privé.

Les hausses salariales négociées pour l'ensemble des salariés en 2003 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage par rapport à celles de l'année 2002 (2,5 %).

En prenant en considération toutes les conventions collectives en vigueur à la fin de 2003 qui composent le fichier du ministère du Travail, plus de 300 000 salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,5 % en comparaison de 2,6 % en 2002. Les conventions du secteur public ont enregistré une hausse de salaire de 2,4 % en 2003 et 2,5 % pour le secteur privé (tableau 1.1).

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours du dernier trimestre

La base de données du ministère du Travail s'est enrichie pendant le dernier trimestre de 2003 des renseignements issus de 72 nouvelles conventions collectives visant 24 197 salariés. De ce nombre, celles signées en 2003 s'élèvent à 68, dont 15 au quatrième trimestre. Parmi ces 72 conventions, on en retrouve trois de première génération.

1. Les taux de salaire versés aux salariés en « période de probation » ne sont pas inclus dans cette analyse.

Tableau 1.1

Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2003 (en pourcentage)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Renouvellements intervenus en 2003 Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,2	2,7	2,4
Ensemble des conventions collectives en vigueur Taux moyen d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,4	2,5	2,5

Source : ministère du Travail du Québec.

Principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours du quatrième trimestre de 2003

Au cours du dernier trimestre de l'année, dix conventions collectives de plus de 500 salariés signées en 2003 ont été introduites à la base de données. Ces dernières visaient près de 55 % des salariés des conventions ajoutées à ce trimestre. En voici la liste :

- Société de transport de Montréal (chauffeurs et opérateurs) : 3 555 salariés ;
- Conseil du trésor du Canada (Institut professionnel de la fonction publique du Canada) : 1 924 salariés;
- Université Laval : 1 600 salariés;
- Société des casinos du Québec inc. : 1 049 salariés;
- Université du Québec à Montréal (professeurs) : 986 salariés;
- Brasserie Labatt ltée : 864 salariés;
- Association patronale des concessionnaires d'automobiles inc. : 850 salariés;
- Saputo boulangerie inc. : 680 salariés;
- Société de transport de Montréal (personnel administratif, technique et professionnel) : 671 salariés;
- Resto-casino inc. : 656 salariés.

La croissance salariale relative aux renouvellements de convention collective en 2003

Dans la présente section, la croissance salariale dans les conventions collectives renouvelées en 2003 sera analysée au moyen d'un indicateur mesurant la croissance annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de l'entente collective.

À l'égard de l'année 2003, les salariés québécois visés par un renouvellement de leur convention collective ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,4 %, ce qui constitue 0,1 point de pourcentage de moins que la croissance observée en 2002. La croissance salariale pour 2003 a été calculée à partir des 180 conventions collectives, touchant 72 481 salariés, renouvelées pendant cette même année.

La durée d'application des clauses salariales

Les données sur les renouvellements intervenus, présentées en 2003 au tableau 1.2, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 43 mois, soit 18 mois de plus que la durée moyenne des clauses négociées en 2002. Cependant, l'année 2002 n'est pas nécessairement représentative car c'est pendant cette année-là que plusieurs conventions du secteur public québécois ont été prorogées d'une année. Ces prolongations avaient contribué à une baisse importante de la durée d'application des clauses. D'ailleurs, il est à noter que la moyenne des clauses salariales pour les années précédentes avoisinait les 40 mois.

Les 108 conventions collectives de longue durée (plus de 36 mois) ont regroupé le plus grand nombre de salariés, soit 37 491 (52 %). La croissance annuelle salariale moyenne prévue dans ces conventions est de 2,4 % et leur durée moyenne, de 55 mois. Par ailleurs, les conventions d'une durée de 36 mois visaient 25 896 salariés et leur accordaient aussi 2,4 % d'augmentation de salaire par année. Finalement, seulement 14 conventions collectives renouvelées en 2003 contenaient une clause salariale d'une durée supérieure à 12 mois et inférieure à 36 mois. Les 2 466 salariés touchés par une telle convention ont obtenu une hausse moyenne de 2,6 %.

Tableau 1.2

Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale - Renouvellements intervenus en 2003

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	**moins de 12**	**12**	**12 à 24**	**24**	**24 à 36**	**36**	**plus de 36**
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,4	2,4	2,6	2,1	2,6	3,2	2,4	2,4
En première année	2,6	1,9	2,6	2,3	2,4	3,5	2,6	2,5
En deuxième année	2,2	-	-	0,5	2,9	2,6	2,3	2,2
En troisième année	2,4	-	-	-	-	2,2	2,3	2,5
Durée moyenne (mois)	43	7	12	17	24	30	36	55
Nombre de conventions	180	4	11	3	9	2	43	108
Nombre de salariés	72 481	487	6 141	370	1 596	500	25 896	37 491

Source : ministère du Travail du Québec.

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 décrit les principales variables de l'univers de référence pour l'année 2003. L'ensemble des salariés visés par les renouvellements était composé de 70,3 % de salariés cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation salariale moyenne de 2,4 % par année. En ce qui concerne les cols blancs, ils ont obtenu une croissance de leurs taux de salaire de 2,5 % par année.

Les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2003 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,2 % de leur salaire. La majorité de ces conventions ont été renouvelées dans le secteur public de compétence provinciale, soit 23 conventions sur un total de 31. Il est important de noter que le nombre de conventions du secteur public est restreint pour différentes raisons. La majorité des municipalités qui ont été fusionnées à la suite de l'adoption de la loi 170 (L.Q. 2000, c. 56) n'ont pas encore signé d'entente collective. De plus, la plupart des syndicats du secteur public québécois sont présentement en négociation.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées ont généré des hausses annuelles moyennes de 2,7 %. Il faut noter que les employés de ce secteur représentaient 49,7 % des salariés visés par une convention renégociée en 2003.

De plus, il est intéressant de souligner que les employés de petites unités de négociation (moins de 200 salariés) et celles de taille moyenne (200 à 499 salariés) ont obtenu des hausses moyennes de 2,8 %, comparativement à 2,4 % pour les grandes unités de négociation (500 salariés et plus).

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 1.3 fournit aussi des informations intéressantes quant à la croissance des taux de salaire réels. Les clauses d'indexation au coût de la vie sont présentes dans seulement 34 conventions collectives signées en 2003, soit dans 19 % des cas. Les 18 441 salariés bénéficiaires d'un tel avantage ont profité d'une hausse moyenne de 2 % par année en dollars courants, tandis que les 54 040 employés ne disposant pas d'une telle clause de protection contre la hausse des prix ont reçu une augmentation de 2,6 %.

Les taux de salaire réels de l'ensemble des salariés ayant renouvelé leur convention collective en 2003 devraient augmenter de 0,3 % pour la durée des ententes, selon les hausses qui ont été négociées. À titre de comparaison, la variation de salaire réel des conventions collectives renégociées en 2002 avait entraîné une baisse de 0,3 % par année. La hausse des taux de salaire réels est due, en partie, à la baisse des prévisions d'inflation pour 2004. D'ailleurs, le Mouvement Desjardins prévoit que les prix à la consommation devraient augmenter de 1,9 % en 2004 et en 2005[2].

Lorsqu'on analyse les conventions collectives renouvelées en 2003 selon leur secteur d'origine, on se rend compte que les taux de croissance des salaires réels des ententes du secteur public devraient être nuls pour la durée des conventions. Quant au secteur privé, les augmentations devraient se traduire par une croissance de 0,5 % du salaire.

En examinant les conventions du secteur privé, on constate que les augmentations réelles obtenues dans les unités de petite et de moyenne taille sont identiques à 0,6 %. Par contre, les augmentations négociées

2. Fédération des caisses Desjardins du Québec (Direction des études économiques), *Perspectives économiques à moyen terme, 2003-2007*, Lévis, novembre 2003.

pour les grandes unités de négociation se traduiront par une hausse de 0,3 % des salaires réels.

Finalement, on peut constater que les conventions collectives dans le secteur public municipal connaîtront une diminution du salaire réel (-0,7 %). Toutefois, en raison d'un nombre limité de renouvellements en 2003, cette donnée n'est pas nécessairement très représentative. Une décroissance (-0,1 %) est aussi observée au regard des conventions collectives contenant des clauses avec indexation.

Tableau 1.3
Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2003

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal	Croissance du taux de salaire réel[1]	Proportion de salariés à l'emploi modal
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)	(%)	(%)	(%)
Ensemble des salariés	97,8	98,9	180	72 481	2,4	0,3	43,3
Cols bleus	97,8	98,6	136	50 937	2,4	0,3	43,4
Cols blancs	97,8	99,3	44	21 544	2,5	0,3	43,2
Sans indexation	97,3	98,5	146	54 040	2,6	0,4	41,2
Avec indexation	100,0	100,0	34	18 441	2	-0,1	49,8
Secteur public	96,9	99,6	31	36 424	2,2	0,0	51,2
Municipal	100,0	100,0	6	9 630	1,5	-0,7	73,4
Provincial	95,8	99,4	23	24 796	2,3	0,2	45,4
Fédéral	100,0	100,0	2	1 998	4,3	1,9	16,3
Secteur privé	98,0	98,1	149	36 057	2,7	0,5	35,4
Type de produits							
Biens	97,3	97,4	109	26 156	2,6	0,5	34,1
Services	100,0	100,0	40	9 901	2,8	0,6	38,9
Taille de l'unité							
500 salariés et plus	100,0	100,0	13	11 166	2,4	0,3	30,5
200 à 499 salariés	96,2	95,9	50	13 949	2,8	0,6	34,7
Moins de 200 salariés	98,9	99,1	86	10 942	2,8	0,6	41,3

1. Calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

La distribution des salariés selon le niveau de croissance du taux de salaire négocié dans les renouvellements de conventions survenus en 2003 est présentée dans le tableau 1.4. Pour la majorité des salariés, soit 51,8 %, les taux d'augmentation annuelle se retrouvent dans la classe de 2 % à 2,9 %. D'ailleurs, autant les salariés des secteurs public que privé ont, en grand nombre, obtenu des hausses de cet ordre. Environ 20 % des salariés ont négocié des augmentations annuelles variant de 1% à 1,9 %, tandis que 15,9 % des salariés qui ont renouvelé leur convention collective en 2003 ont obtenu une hausse se situant entre 3 % et 3,9 %. Mentionnons aussi que 8,6 %

des salariés ont bénéficié de hausses de plus de 4 %. Finalement, il est pertinent de constater que près de 1 % des salariés visés par un renouvellement de convention collective en 2003 n'ont obtenu qu'une augmentation moyenne annuelle inférieure à 1 % (0,9 %) et qu'une faible proportion (2,3 %) a même connu une diminution.

Tableau 1.4
Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
- Renouvellements intervenus en 2003

		Secteur privé			Secteur public			
	Ensemble des salariés	Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Distribution en pourcentage								
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	2,3	4,6	0,8	13,9	-	-	-	-
Sans variation	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	0,9	1,9	2,6	-	-	-	-	-
(1,0 % à 1,9 %)	20,5	16,8	22,4	2,9	24,2	87,3	1,7	-
(2,0 % à 2,9 %)	51,8	39,6	40,3	37,8	64,1	12,7	89,2	-
(3,0 % à 3,9 %)	15,9	28,5	26,9	32,4	3,2	-	4,7	-
(4,0 % à 4,9 %)	6,0	3,9	2,3	7,7	8,2	-	4,0	100,0
(5,0 % à 5,9 %)	0,8	1,6	2,2	-	-	-	-	-
(6,0 % à 6,9 %)	0,8	1,2	1,5	0,5	0,3	-	0,5	-
(7,0 % et plus)	1,0	2,0	0,9	4,8	-	-	-	-
Hausses de salaire								
Moyenne[1] (%)	2,4	2,7	2,6	2,8	2,2	1,5	2,3	4,3
Médiane[1] (%)	2,1	2,7	2,6	2,9	2,0	1,4	2,0	4,3
Moyenne[2] (%)	2,7	2,7	2,6	3,1	2,6	1,9	2,7	4,3
Médiane[2] (%)	2,5	2,6	2,5	2,6	2,4	1,4	2,5	4,3

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.
2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.
Source : ministère du Travail du Québec.

L'évolution des taux de salaire négociés

Le tableau 1.5 fait état de l'évolution des taux de croissance des salaires négociés pendant les trois dernières années, mais selon le trimestre de leur signature. Les trois premiers trimestres de 2001 montrent une forte tendance à la hausse, passant de 2,5 % à 3,2 %. Par contre, à partir du dernier trimestre de 2001 (2,7 %), une tendance à la baisse se dessine, malgré des hausses à certains trimestres (troisième de 2002 et troisième de 2003), pour atteindre 2 % au dernier trimestre de 2003. Les résultats pour le secteur public doivent être mis en perspective, car les conventions collectives dans ce secteur sont majoritairement signées au cours d'une même courte période. Par conséquent, pendant certains trimestres, le nombre de conventions signées est très limité. Les données de ces trimestres sont donc moins représentatives.

Par exemple, le dernier trimestre où il y a eu un grand nombre de conventions signées correspond au deuxième trimestre de 2002, alors que les conventions collectives du secteur public québécois ont été prolongées d'un an.

Tableau 1.5
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement, 2001-2003 (en pourcentage)

	2001-1	2001-2	2001-3	2001-4	2002-1	2002-2	2002-3	2002-4	2003-1	2003-2	2003-3	2003-4
Ensemble des salariés	2,5	2,9	3,2	2,7	2,8	2,4	3,0	2,4	2,6	2,2	3,2	2,0
Cols bleus	2,5	2,7	3,2	2,6	2,4	2,3	3,0	2,4	2,7	2,2	3,1	2,0
Cols blancs	2,3	3,5	2,9	2,9	4,4	2,4	3,0	2,5	2,2	2,2	3,5	1,8
Sans indexation	2,5	2,9	3,2	2,7	2,7	2,4	3,0	2,4	2,6	2,2	3,5	2,4
Avec indexation	2,5	3,4	3,0	2,6	3,1	3,1	2,5	2,1	2,8	2,1	2,0	1,6
Secteur public	2,2	3,6	3,4	3,0	5,9	2,4	3,0	2,5	2,3	2,0	4,0	1,9
Municipal	2,2	2,4	3,9	2,4	1,0	2,4	2,2	2,7	2,5	1,5	-	1,4
Provincial	2,1	2,5	3,4	2,2	6,4	2,4	3,0	2,2	2,2	2,2	3,4	3,0
Fédéral	2,2	4,8	-	3,2	3,0	2,2	4,5	2,7	4,4	-	4,3	-
Secteur privé	2,6	2,5	3,2	2,2	2,4	2,8	2,9	2,4	2,8	2,5	3,0	2,3
Type de produits												
Biens	2,3	2,8	3,2	2,0	2,3	2,5	3,0	2,5	2,7	2,7	2,6	2,3
Services	2,9	2,2	2,8	2,7	2,8	3,1	2,8	2,4	2,9	1,6	3,8	2,3
Taille de l'unité												
500 salariés et plus	2,6	2,4	3,3	2,1	2,2	3,1	3,2	2,3	3,3	2,1	2,6	2,5
200 à 499 salariés	2,7	2,6	2,7	2,4	3,0	2,9	2,8	2,5	2,6	2,7	3,1	2,0
Moins de 200 salariés	2,5	2,8	2,7	2,1	2,3	2,2	2,3	2,7	2,6	2,7	3,0	2,3

Source : ministère du Travail du Québec.

L'examen des données annuelles présente une image plus juste de la situation actuelle. D'ailleurs, le graphique 1 permet de faire ces constatations par année de renouvellement et par secteur d'origine. De 1987 à 1989, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire était en hausse. Elle a atteint son sommet à 5,3 %. Par la suite, et ce, jusqu'en 1993, il y a eu une baisse de la croissance des salaires. En 1993, le plus faible pourcentage d'augmentation annuelle moyenne a été enregistré, soit 0,4 %. L'année 2001 a marqué la fin de la tendance à la hausse de la croissance des taux de salaire (3 %), quoiqu'il y ait eu des baisses en 1998 et en 2000. L'année 2003, tout comme 2002, a présenté une baisse de la croissance annuelle moyenne des taux de salaire, se situant à 2,5 % et 2,4 %. Les conventions du secteur privé ont obtenu la même croissance salariale en 2003 qu'en 2002, soit 2,7 %. Par contre, le secteur public a connu une plus faible croissance, passant de 2,4 % à 2,2 %.

Comme il a déjà été mentionné, le graphique 1 permet aussi de remarquer que, d'une manière générale, les conventions collectives touchant le secteur public prévoient des augmentations annuelles moyennes plus faibles que celles du secteur privé. D'ailleurs, au cours des quinze dernières années, il y a seulement quatre années où cette affirmation s'est avérée fausse, soit en 1989, 1990, 1999 et 2001.

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne du taux de salaire versé en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1987-2003 (en pourcentage)

Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

L'examen du tableau 1.6 permet de faire une analyse détaillée, par secteur d'activité économique, des taux de croissance des salaires négociés par année de renouvellement des conventions collectives (1996-2003). Par ailleurs, il faut considérer que certains groupes industriels englobent parfois un nombre peu élevé de conventions.

En 2003, un seul renouvellement a eu lieu dans le secteur primaire. Cette convention a prévu une croissance annuelle moyenne de 2,4 %, mais celle-ci ne peut évidemment pas être considérée comme représentative.

Dans le secteur manufacturier, 108 conventions collectives ont été renouvelées, ce qui touchait près de 26 000 salariés. Ces derniers ont reçu une augmentation annuelle moyenne de 2,6 %. Certains groupes industriels de ce secteur ont bénéficié de hausses salariales dépassant 3 % : le caoutchouc et les matières plastiques, le bois, le papier, le matériel de transport ainsi que les industries chimiques. Au contraire, on a observé que trois autres groupes d'industries manufacturières, soit l'habillement, l'imprimerie et les produits en métal, ont obtenu des augmentations inférieures à 2 %.

Le dernier grand secteur économique pour lequel des analyses sur la croissance annuelle moyenne des taux de salaire sont effectuées est celui des services. Pendant l'année 2003, 71 renouvellements ont eu lieu. Les 46 325 salariés visés ont connu une augmentation moyenne de 2,3 % par année. Plusieurs sous-secteurs ont octroyé à leurs salariés des augmentations d'au moins 3 %, par exemple le commerce de gros, les finances, les services aux entreprises, l'hébergement et les autres services. À l'inverse, très peu d'entre eux n'ont pas donné une augmentation supérieure à 2%. Il faut toutefois savoir que plusieurs de ces résultats ne peuvent pas être tenus comme représentatifs, vu le faible nombre de conventions considérées (une ou deux). C'est le cas des activités de communication et de la restauration.

Tableau 1.6

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1996-2003 (en pourcentage)
- Par année de renouvellement

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ensemble des salariés	1,0	1,9	1,6	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4
Secteur primaire	2,2	2,6	3,2	1,8	2,2	2,3	2,2	2,4
Agriculture	-	1,8	-	2,0	1,9	5,9	3,0	-
Sylviculture	5,2	2,3	4,1	1,6	2,9	1,5	1,9	2,4
Mines et carrières	1,4	2,9	1,9	1,9	1,4	2,5	2,0	-
Secteur manufacturier	2,0	2,4	2,2	2,4	3,0	2,5	2,7	2,6
Aliments	2,0	2,0	1,8	1,9	2,1	2,1	2,5	2,4
Boissons	1,5	2,8	2,3	2,1	2,5	2,1	-	2,0
Tabac	3,7	3,5	-	3,2	-	3,0	-	-
Caoutchouc et matières plastiques	1,8	3,1	2,4	2,7	3,1	1,9	1,7	3,4
Cuir	1,9	1,7	-	2,3	1,7	2,9	4,4	2,2
Textile	1,3	1,9	1,6	2,9	2,6	2,6	2,4	2,8
Habillement	1,1	1,8	0,7	2,1	2,9	1,5	1,8	1,9
Bois	2,8	3,0	2,4	2,4	2,0	2,4	3,0	3,4
Meuble	2,4	2,5	3,2	2,9	3,1	2,7	2,4	2,4
Papier	2,8	3,2	1,9	1,4	1,0	2,0	1,9	3,4
Imprimerie	0,6	2,7	2,3	1,4	2,6	2,5	1,8	1,9
Première transformation des métaux	1,8	1,6	2,5	2,2	2,2	2,9	2,4	2,4
Produits en métal	1,2	1,4	2,5	2,4	2,9	3,0	2,6	1,8
Machinerie	1,4	2,1	3,9	2,4	4,7	2,3	3,4	2,9
Matériel de transport	1,7	2,9	2,2	3,2	4,7	-	3,3	3,1
Produits électriques	2,1	2,4	2,1	8,5	4,6	4,1	3,1	2,2
Minéraux non métalliques	1,6	2,9	2,0	1,9	2,4	2,7	2,1	2,4
Produits du pétrole et du charbon	-	3,0	3,6	-	3,4	3,3	-	-
Industrie chimique	0,9	2,5	2,1	3,6	3,0	2,8	2,6	3,2
Autres industries manufacturières	1,0	2,3	3,2	2,8	2,6	1,8	2,8	3,0
Construction	-	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,4	-
Services	0,7	1,6	1,4	3,0	2,2	3,0	2,4	2,3
Transports et entreposage	1,2	2,4	0,7	3,1	2,4	2,8	2,1	1,6
Communications	1,3	0,6	0,0	2,2	1,7	3,2	3,0	-1,5
Électricité, gaz et eau	0,7	1,3	1,9	1,8	2,8	-	2,9	2,0
Commerce de gros	1,5	1,7	2,2	2,8	2,6	2,0	4,7	3,3
Commerce de détail	1,2	1,3	2,1	3,0	2,3	2,4	2,2	2,6
Finances	2,2	1,9	1,1	1,5	1,7	2,4	2,2	3,1
Assurances	1,1	2,2	1,8	2,2	1,5	4,7	2,0	2,9
Immobilier	0,5	0,7	-	2,4	2,6	1,8	2,5	-
Services aux entreprises	3,3	0,5	2,4	1,6	2,3	2,5	2,2	3,5
Administration publique fédérale	-	4,4	1,9	4,8	2,1	3,5	2,9	4,3
Administration publique provinciale	0,6	-	-	-	1,9	3,1	2,2	2,0
Administration publique municipale	2,2	2,3	0,9	2,0	1,9	2,4	2,6	1,5
Enseignement	0,4	0,6	1,3	1,5	2,6	2,4	2,5	3,0
Services médicaux et sociaux	0,3	1,7	1,6	3,6	2,1	3,3	2,3	2,3
Hébergement	1,7	1,9	2,0	3,1	2,8	3,3	3,2	6,3
Restauration	3,0	2,0	1,3	2,4	2,9	2,4	2,6	0,6
Autres services	1,1	0,9	2,0	2,3	2,5	2,3	4,8	3,1
Secteur public	0,5	1,6	1,5	3,2	2,2	3,2	2,4	2,2
Secteur privé	1,8	2,1	1,7	2,3	2,7	2,9	2,7	2,7
Nombre de conventions	372	307	278	294	392	282	298	180
Nombre de salariés	178 189	153 778	97 696	146 506	569 041	168 102	396 333	72 481

Source : ministère du Travail du Québec.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La présente section permet de faire état de la croissance des salaires négociés dans toutes les conventions collectives en vigueur, peu importe le moment où la signature du renouvellement a eu lieu. Pour calculer cette croissance, l'indicateur privilégié consiste à prendre en considération les augmentations versées en fin d'année civile à l'ensemble des salariés visés par une convention, par rapport au taux en vigueur l'année précédente.

Le tableau 2.1 expose les taux de croissance, en fonction de diverses variables, observés pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur pour les années comprises entre 1998 et 2005. Il importe de signaler que les taux indiqués pour les années 2004 et 2005 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale des travailleurs syndiqués du Québec, mais bien des taux de croissance prévus et fixés dans les conventions en vigueur jusqu'en 2005. Pour l'année 2003, le nombre de conventions collectives répondant au critère de sélection de notre univers de référence est de 808 et elles visent 308 813 salariés. Le nombre de salariés régis par convention peut sembler faible, mais il faut se souvenir que les ententes des salariés du secteur public provincial étaient échues avant la fin de l'année 2003 et que la négociation collective n'est pas terminée.

La croissance salariale de l'ensemble des salariés visés par une convention collective à la fin de l'année 2003 (2,5 %) est très légèrement inférieure à celle négociée en 2002 (2,6 %). Les hausses salariales prévues dans les conventions qui seront toujours en vigueur en fin d'année 2004 et 2005 sont de l'ordre de 2,4 % par année.

Lorsqu'on tient compte de l'inflation, les gains réels obtenus par les salariés à la fin de 2003 correspondent à un gel de salaire. Par contre, pour les années 2004 et 2005, les hausses de salaire prévues devraient équivaloir à des gains réels de 0,4 % pour chacune de ces années.

Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage)
- Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (P)	2005 (P)
Ensemble des salariés	1,2	2,1	2,6	2,8	2,6	2,5	2,4	2,4
Cols bleus	1,4	2,0	2,3	2,7	2,6	2,5	2,4	2,4
Cols blancs	1,1	2,2	2,8	2,9	2,5	2,5	2,4	2,2
Secteur public	1,1	2,2	2,8	2,8	2,6	2,4	2,2	2,3
Municipal	1,1	1,5	1,5	2,5	2,7	0,8	2,1	2,5
Administration	0,8	1,3	1,3	2,3	2,6	1,0	2,1	2,5
Entreprises	2,1	2,4	2,3	2,9	2,8	0,6	2,1	2,5
Provincial	1,1	2,2	2,8	2,8	2,5	3,0	2,2	2,1
Administration[1]	1,1	2,2	2,8	2,8	2,5	2,0	-	-
Entreprises	1,6	1,7	2,6	2,8	2,7	3,0	2,2	2,1
Fédéral	1,4	2,1	3,2	3,0	2,7	2,9	2,6	-
Administration	2,0	2,3	3,8	3,1	2,8	2,4	2,5	-
Entreprises	0,2	1,8	2,0	2,7	2,7	3,1	2,8	-
Secteur privé	1,4	2,1	2,2	2,7	2,6	2,5	2,4	2,4
Type de produits								
Biens	2,0	2,1	2,3	2,7	2,5	2,5	2,6	2,5
Construction	0,0	2,0	2,0	2,9	2,9	2,8	2,5	2,6
Services	1,2	2,2	2,2	2,5	2,5	2,2	2,2	2,3
Taille de l'unité								
500 salariés et plus	0,9	2,1	2,1	3,0	2,8	2,7	2,4	2,5
200 à 499 salariés	1,8	2,1	2,3	2,4	2,5	2,4	2,5	2,4
Moins de 200 salariés	1,9	2,1	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation, de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Selon le secteur d'origine (privé ou public)

L'évolution du taux de salaire versé dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1989 à 2003 est bien représentée dans le graphique 2. Les secteurs d'origine des conventions sont également distingués. D'une manière générale, il est facile de constater que, depuis 1995, et ce, jusqu'en 2001, la tendance de la croissance des augmentations est à la hausse, sauf pour 1998. Par contre, les années 2002 et 2003 ont donné lieu à une légère régression de l'évolution des taux de croissance.

L'analyse du graphique 2 permet aussi d'établir la différence des augmentations annuelles entre le secteur privé et le secteur public. De 1992 à 1998, le taux de croissance salariale était plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public. Cependant, les années 1999 à 2001 ont favorisé les salariés du secteur public par un faible écart. En 2002, les conventions des secteurs public et privé ont offert les mêmes taux de croissance salariale. Finalement, l'année 2003 a été caractérisée par des augmentations légèrement plus faibles pour les employés du secteur public.

Les taux de croissance des salaires selon la taille des unités de négociation dans le secteur privé constituent une autre statistique dont nous disposons. Les petites unités

(moins de 200 salariés) ont bénéficié d'une augmentation de 2,3 %, les unités de taille moyenne (200 à 499 salariés) ont reçu 2,4 %, tandis que les grandes unités (500 salariés et plus) ont obtenu des hausses de 2,7 %.

Graphique 2
Évolution du taux de salaire versé dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec selon le secteur d'origine, 1989-2003 (en pourcentage)

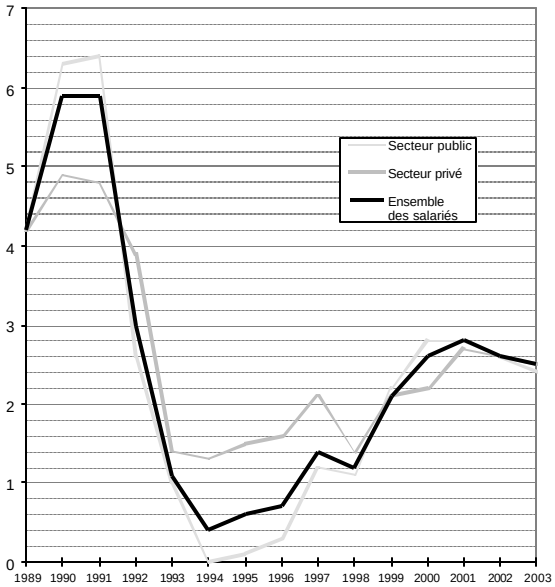

Selon le secteur d'activité économique

Le tableau 2.2 établit la répartition des augmentations annuelles des taux de salaire des salariés par secteur d'activité économique. En 2003, le taux de croissance des salaires négociés dans le secteur primaire a été de 2 %, de 2,6 % dans le secteur manufacturier; les salariés de la construction ont bénéficié d'une augmentation de 2,8 % et ceux du secteur des services, de 2,3 %. Certains groupes industriels se démarquent aussi en 2003 de ce point de vue. Des sous-secteurs ont offert des augmentations d'au moins 3 %, soit les industries du tabac, du caoutchouc et des matières plastiques, du cuir, du textile, du matériel de transport, des produits du pétrole et du charbon, de l'électricité, du gaz et de l'eau, de l'immobilier, de l'enseignement et de l'hébergement. À l'inverse, d'autres groupes industriels ont négocié des hausses ne dépassant pas 2 % : les mines et les carrières, les boissons, l'habillement, les minéraux non métalliques, le transport et l'entreposage, l'administration publique municipale et la restauration.

Tableau 2.2

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1997-2005 (en pourcentage)

- Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (P)	2005 (P)
Ensemble des salariés	1,4	1,2	2,1	2,6	2,8	2,6	2,5	2,4	2,4
Secteur primaire	1,9	1,2	2,1	2,0	2,6	2,0	2,0	2,2	2,1
Agriculture	1,6	1,9	1,8	2,5	7,5	2,4	2,4	2,5	1,0
Sylviculture	2,9	2,3	2,7	2,3	0,9	1,7	2,5	2,3	2,1
Mines et carrières	1,5	0,5	1,9	1,8	3,0	2,1	1,7	2,1	2,2
Secteur manufacturier	2,4	2,0	2,1	2,3	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5
Aliments	1,7	1,9	1,9	1,7	2,1	2,3	2,1	2,1	2,2
Boissons	1,9	2,1	2,4	2,2	2,1	2,5	1,9	2,0	1,8
Tabac	3,4	3,5	3,3	3,0	3,3	3,1	4,0	3,2	-
Caoutchouc, matières plastiques	2,1	2,3	2,4	2,4	2,3	3,0	3,1	2,9	2,8
Cuir	1,8	2,2	1,9	2,2	1,9	2,3	3,0	2,6	2,6
Textile	0,9	2,3	1,9	2,4	2,5	2,6	3,1	2,5	2,4
Habillement	1,8	1,4	1,8	2,2	2,2	1,6	1,9	2,2	2,8
Bois	3,5	2,8	2,8	2,3	2,1	2,3	2,6	2,5	2,8
Meuble	2,3	1,9	2,4	2,1	2,4	2,5	2,8	2,9	3,0
Papier	3,0	1,6	0,7	2,1	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2
Imprimerie	2,1	1,7	1,9	2,1	2,2	2,1	2,5	2,2	2,2
Première transformation des métaux	2,2	1,9	2,0	2,3	2,6	2,7	2,6	2,5	2,5
Produits en métal	1,9	1,4	1,9	2,6	2,7	2,8	2,9	2,1	2,4
Machinerie	1,6	2,0	2,0	2,0	2,4	3,1	2,6	2,5	2,8
Matériel de transport	3,9	2,3	3,0	1,9	4,7	3,4	3,2	3,4	3,3
Produits électriques	2,6	2,1	2,3	4,2	3,2	3,2	2,9	2,3	2,8
Minéraux non métalliques	1,9	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,9	2,7	2,8
Produits du pétrole et du charbon	3,0	3,6	3,0	6,1	3,5	3,2	3,0	-	-
Industrie chimique	2,2	2,2	2,5	2,5	2,9	2,4	2,6	3,0	3,1
Autres industries manufacturières	2,2	3,1	2,4	2,6	2,1	2,9	2,9	3,1	2,7
Construction	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,9	2,8	2,5	2,6
Services	1,3	1,1	2,2	2,7	2,8	2,6	2,3	2,1	2,3
Transports et entreposage	1,4	2,2	2,7	2,4	2,6	2,6	1,8	2,3	2,4
Communications	1,7	-0,3	1,8	1,8	2,6	2,7	2,2	2,8	2,5
Électricité, gaz et eau	0,0	1,7	1,6	2,4	2,5	3,0	3,0	2,0	2,0
Commerce de gros	1,8	2,0	1,9	2,1	2,6	4,3	2,1	1,4	2,2
Commerce de détail	1,7	2,0	2,2	2,1	2,0	2,1	2,0	1,9	1,9
Finances	1,2	1,7	1,4	1,9	2,1	2,1	2,6	3,2	2,2
Assurances	1,9	2,1	1,7	2,3	4,1	3,0	2,5	3,1	3,2
Immobilier	1,4	1,9	2,1	3,2	2,4	2,6	3,0	3,2	-
Services aux entreprises	1,0	0,6	2,4	1,8	2,5	1,6	2,2	2,2	2,5
Administration publique fédérale	3,1	2,0	2,3	3,8	3,2	2,8	2,4	2,5	-
Administration publique provinciale	1,0	1,1	1,7	2,6	2,5	2,5	2,0	-	-
Administration publique municipale	3,5	0,8	1,3	1,3	2,3	2,6	1,0	2,1	2,5
Enseignement	1,2	1,0	2,3	3,2	3,2	2,5	3,0	2,6	-
Services médicaux et sociaux	1,0	1,1	2,4	2,4	2,5	2,5	2,3	2,1	2,0
Hébergement	1,3	1,9	3,5	3,2	2,9	3,0	3,0	3,6	4,1
Restauration	1,7	1,9	0,8	1,7	2,7	2,4	0,8	2,2	2,6
Autres services	0,8	0,5	1,3	2,3	3,2	2,3	2,7	1,1	2,5
Secteur public	1,2	1,1	2,2	2,8	2,8	2,6	2,4	2,2	2,3
Secteur privé	2,1	1,4	2,1	2,2	2,7	2,6	2,5	2,4	2,4
Nombre de conventions	1 052	1 052	1 083	1 123	1 146	1 047	808	561	340
Nombre de salariés	798 626	712 217	877 191	904 069	916 733	709 565	308 813	187 116	112 847

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives signées en 2003 ont donné lieu à une croissance moyenne du taux de salaire de 2,4 %. Ce taux représente une légère baisse de la croissance par rapport à l'année 2002, année au cours de laquelle les hausses salariales se situaient à 2,5 %. Ce minime repli est survenu pendant que la situation économique du Québec réalisait une bonne performance : 57 200 emplois ont été créés en 2003 et le PIB réel a augmenté de 2,1 % pour la même période[3].

Au cours de la dernière année, la croissance réelle des taux de salaire négociés s'est élevée à 0,3 % sur une base annuelle, et ce, pour la durée d'application des conventions collectives. Tout comme pour les années précédentes, les prévisions des taux d'inflation utilisées pour les années 2004 et 2005 sont celles du Mouvement Desjardins. Ces dernières sont plus faibles (1,9 %) comparativement à la donnée de 2003.

Il est en outre intéressant de noter que les augmentations de salaire offertes dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2003 sont de l'ordre de 2,5 % par rapport au taux versé en décembre 2002. Cette dernière statistique peut être comparée avec les différents indicateurs des hausses salariales de l'ensemble du marché du travail. Par exemple, la rémunération hebdomadaire moyenne, incluant les heures supplémentaires, a, quant à elle, augmenté de 1,9 % en 2003[4].

De plus, il est possible d'établir que les variations des taux de salaire prévus pour 2004 et 2005 dans les conventions collectives sont de l'ordre de 2,4 % au regard de chacune de ces années.

Pour terminer, il semble pertinent de comparer les résultats de notre analyse avec les prévisions de certains cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste étude sur la rémunération, avec la collaboration d'experts et d'analystes[5]. Les différentes firmes consultées par cet ordre professionnel prévoient des augmentations des échelles de salaire de l'ordre de 2 % à 2,8 % pour les cols bleus et les cols blancs, avec une moyenne d'environ 2,4 %.

Les prévisions de ces cabinets se basent, en grande majorité, sur les évaluations des employeurs consultés.

Signalons, en terminant, que deux tableaux apparaissent en annexe. Le tableau A1 présente la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la période de 1991 à 2003. Le tableau A2 précise le nombre de conventions collectives et de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la même période.

3. Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs désaisonnalisés - Québec*. www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/.
4. *Idem.*
5. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, *Prévisions salariales 2004*. http://www.portail-rhri.com/remuneration .

Tableau A1

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1991-2003 (en pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ensemble des salariés	2,2	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,6	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4
Secteur public	1,9	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,2	2,2	3,2	2,4	2,2
Municipal	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,8	2,1	2,1	2,5	2,3	1,5
Provincial	1,9	2,1	0,4	0,3	0,4	0,4	1,1	1,6	2,4	2,3	2,7	2,4	2,3
Fédéral	2,0	3,3	0,1	0,1	1,3	1,4	1,9	1,9	4,2	1,9	3,5	2,6	4,3
Secteur privé	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,7	2,3	2,7	2,9	2,7	2,7
Type de produits													
Biens	4,5	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,2	2,4	3,0	2,5	2,6	2,6
Construction	5,6	-	-0,0	1,8	2,5	-	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,4	-
Services	3,8	2,2	0,9	0,5	2,0	1,5	1,7	1,0	2,8	2,2	2,5	2,7	2,8

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A2

Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1991-2003

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	530	446	645	355	322	372	307	278	294	392	282	298	180
Secteur public	230	169	353	88	59	97	74	93	52	188	71	96	31
Municipal	37	40	126	26	4	19	32	51	24	47	29	10	6
Provincial	133	115	170	4	50	73	34	16	16	122	24	79	23
Fédéral	60	14	57	58	5	5	8	26	12	19	18	7	2
Secteur privé	300	277	292	267	263	275	233	185	242	204	211	202	149
Type de produits													
Biens	188	174	181	177	181	171	156	113	142	127	130	115	109
Construction	2	-	5	1	1	-	3	1	5	1	6	2	-
Services	110	103	106	89	81	104	74	71	95	76	75	85	40
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	614 321	549 099	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	97 696	146 506	569 041	168 102	396 333	72 481
Secteur public	534 299	474 833	557 727	79 552	411 540	108 892	51 975	50 752	25 129	518 395	49 393	327 409	36 424
Municipal	11 795	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	891	9 630
Provincial	471 365	439 824	470 190	7 741	401 159	97 608	27 169	5 888	6 643	456 161	11 452	323 448	24 796
Fédéral	51 139	16 841	47 976	50 151	8 919	2 991	7 142	28 287	12 009	44 501	31 520	3 070	1 998
Secteur privé	80 022	74 266	186 842	69 744	72 474	69 297	101 803	46 944	121 377	50 646	118 709	68 924	36 057
Type de produits													
Biens	50 720	48 472	48 934	47 349	49 085	44 178	40 940	28 064	39 946	30 263	33 443	38 970	26 156
Construction	313	-	100 108	105	132	-	38 893	651	53 324	1 105	65 514	349	-
Services	28 989	25 794	37 800	22 290	23 257	25 119	21 970	18 229	28 107	19 278	19 752	29 605	9 901

Source : ministère du Travail du Québec.

Notes techniques

1. Types de mesure

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de convention collective au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de convention collective et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus à l'égard de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de convention collective à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 et 2.2 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail du Québec*, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la cons-*

truction, la *Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec*, le *Code canadien du travail* et la *Loi sur les relations du travail dans la fonction publique du Canada*.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans les secteurs primaire, manufacturier ou celui de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,8 % en 2003, de 2,1 % en 2004, de 2 % en 2005, de 2,6 % en 2006 et de 2,4 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,6 % en 2003, de 1,9 % en 2004, de 1,9 % en 2005, de 2,4 % pour 2006 et de 2,2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins[6]. Ces hypothèses sont révisées deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

6. Source : Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Perspectives économiques à moyen terme*.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (Sj; j = 1,…,36), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (Wi; i = 1,2,3) par rapport à celui de l'année précédant la période (W0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\Sigma S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\Sigma \; S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0} \qquad N = 36$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à (1 + g1) et g1, au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à (1 + g1) x (1 + g2) et g2, au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g3, le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$\frac{\Sigma \; S_j}{12\,W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3 \qquad N = 36$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la

convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. Révision des données

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire ($)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire ($)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1re année	2e année	3e année		
	W_0	g_1	g_2	g_3	W_3	g
A	10 $	5,0	5,0	5,0	11,58 $	5,0
B	10 $	2,5	2,5	10,0	11,56 $	3,8
C	10 $	10,0	2,5	2,5	11,56 $	6,1